

Dijon, le 9 septembre 2022



Circonscription de Chenôve
Elodie Pasteur
Inspectrice de l'Éducation
Nationale

Téléphone
03 45 21 52 06

Mél.
ien.chenove@ac-dijon.fr

2G Rue Général Delaborde
BP 81921
21019 Dijon Cedex

Note de service Spéciale REP +

Plan de formation

Année scolaire 2022 / 2023

La note de service est imprimée et mise à disposition en salle des maîtres, transmise à chaque enseignant dans sa boîte mail professionnelle, sans oublier les maîtres remplaçants et les personnels du RASED

Introduction:

Le plan de formation REP+ a été construit cette année scolaire en tenant compte de plusieurs objectifs :

- Augmenter les temps de concertation (24 heures cette année contre 21 heures l'an dernier).
- Être en cohérence avec les priorités nationales, académiques, départementales et les projets de réseau d'éducation prioritaire et de cité éducative.
- Accompagner les dispositifs à effectifs réduits en poursuivant le travail engagé dans les constellations français et mathématiques pendant l'année scolaire 2021/2022.
- Apporter une réponse aux besoins repérés chez les élèves et aux besoins des enseignants énoncés auprès de la formatrice académique l'année scolaire dernière.
- Créer un parcours de formation du cycle 1 au cycle 3 autour de thématiques communes : le langage oral, l'évaluation positive, la coopération et la prise en compte de la diversité des élèves.
- Déployer la démarche Apprenance au sein du REP+, dans le cadre notamment du pilotage départemental de l'éducation prioritaire et des liaisons cycle 3.

- Favoriser les échanges et la mutualisation des pratiques en proposant un accompagnement par des personnes ressources, notamment la mission maternelle et les PEMF des écoles d'application.
- Amener les enseignants à être des praticiens réflexifs.

1 – Présentation du plan de formation.

L'annexe 1 présente le plan de formation finalisé.

L'annexe 2 présente le récapitulatif des projets conduits par chaque école au sein du REP+.

2 – Les concertations. (24 heures)

Les heures de concertation seront organisées par les équipes pédagogiques. Elles seront conduites par la directrice ou le directeur, pilote pédagogique.

Ce travail de concertation aura pour objectif premier de faire vivre le projet de réseau et les projets des écoles.

Elles devront nécessairement prendre un caractère pédagogique, et non pas organisationnel.

Les principaux axes d'échanges seront :

- **La mise en œuvre du projet de réseau :**

En continuité avec le travail conduit l'année dernière autour de l'évaluation du projet de réseau via la démarche Qualéduc, des heures de concertation seront dédiées à la rédaction de fiches actions, à leur mise en œuvre et à leur évaluation.

Un conseiller pédagogique pourra accompagner les équipes en cas de besoin.

- **Les rencontres avec les parents ou avec les partenaires**
- **Les liaisons**
- **L'organisation de la rentrée**
- **Les projets de classe, de cycle, d'école**
- **Le bilan des formations**
- **La préparation de la rentrée 2023**

3 – Les formations. (30 heures)

L'annexe 1 présente le parcours global de formation du cycle 1 au cycle 3, avec des focus en fonction des cycles d'enseignement.

Je vous remercie d'en prendre connaissance et de vous y référer.

Les formations dites « au choix » (EAC, EPS et LVE, Ateliers) sont soumises à inscription.

Je vous remercie d'en prendre connaissance et de vous inscrire avant le **vendredi 23 septembre** en suivant le lien : <http://tamezenquetes.alwaysdata.net/index.php>.

4 – Précisions.

Le plan de formation est désormais entièrement positionné sur temps scolaire.

La circonscription informe le pôle remplacement de l'organisation retenue.

Le pôle remplacement organise les suppléances. Le service de la formation continue de la DSDEN envoie les ordres de mission.

La formation des enseignant(e)s est statutaire. A ce titre, les enseignant(e)s doivent participer aux formations.

La réalisation de ce plan est particulièrement complexe car elle mobilise plusieurs intervenants, il est donc nécessaire de respecter l'organisation définie. Il tient compte d'un grand nombre de contraintes liées aux formations, à l'organisation du service, à la continuité pédagogique, à la mobilisation des titulaires remplaçants...

Aucune modification ne peut être envisagée.

5 – Temps partiels et quotités de service.

Chaque enseignant, **affecté sur le REP+**, bénéficie d'un temps de formation à hauteur de sa quotité de travail effectuée. À titre d'exemple, un enseignant effectuant 50 % de son temps de travail dans le REP+ se verra attribuer 54 x 50 % soit 27 heures de temps de formation.

Pour faciliter la mise en œuvre du plan de formation, la répartition des temps de concertation et de formation a été organisée. Les personnels à temps partiel se verront donc proposer des temps de formation et de concertation en fonction de leur quotité de service. L'information leur sera communiquée individuellement.

6 – Les personnels RASED.

Les personnels RASED participent aux formations au choix et doivent donc s'inscrire via le lien proposé dans la partie 3. Ils participent aux journées de concertation de l'école ou des écoles de leur périmètre d'actions. Ils se réunissent sur temps scolaire pour conduire leurs concertations au sein de leur antenne (temps de synthèse, de réunion d'équipe, de rédaction des projets individualisés...), pour rencontrer les équipes, les partenaires et les familles. Ils participent aux pôles ressources (réunions plénières et par antenne).

Je vous rappelle aussi que l'équipe de formateurs de la circonscription, Vanessa Chateaux, Dominique Parizot-D'Hooge, Régis Joyeux et Romain Aubé, est disponible sur demande pour vous accompagner dans vos différents projets, pour réfléchir avec vous à des expérimentations, des mises en œuvre pédagogiques innovantes. Ils sont aussi susceptibles de se rendre dans vos classes. Si, toutefois, vous y étiez opposés, je vous remercie de bien vouloir leur préciser.

Convaincue de votre implication dans cette démarche de développement professionnel qui vous est proposée, je vous souhaite une excellente formation.

*L'Inspectrice de l'Education Nationale
Circonscription de Chenôve
Elodie PASTEUR*

